

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/35

Objet : Convention de cession de propriété

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Claus HABFAST)

Objet : Convention de cession de propriété

Dans le cadre de l'Espace valléen Destination Chartreuse, la ville de Grenoble a bénéficié d'un soutien pour le projet d'initiation à la montagne «expérimentation d'aires de bivouac à la Bastille». Cette opération s'inscrit dans l'axe «accompagner les publics» de la stratégie 2021-2027 de la Destination (sensibilisation, pédagogie, renfort des liens ville-montagne).

L'opération a été menée d'avril à octobre 2022 et comprenait :

- L'aménagement adapté du site : accès sans voiture, pas d'électricité, un point d'eau, toilettes sèches, aménagement d'aires de bivouac et de cabanes (18 places sous tente, 16 en cabane)
- Un accueil adapté : présence d'un gardien de refuge, système de réservations, mise à disposition de matériel pour lever les freins à la pratique, horaires et tarifs adaptés.
- Un volet pédagogique : animations et supports pédagogiques

Près de 1 700 personnes ont fréquenté le site, avec un taux d'occupation des cabanes de 82%. Le public jeune a été particulièrement présent, en groupes ou en individuel.

Dans le cadre du projet, 4 cabanes et un abri pour les repas ont été conçus et fabriqués par l'école d'architecture de Grenoble (ENSAG). Ces cabanes sont aujourd'hui propriété de la Ville de Grenoble, qui ne souhaite pas renouveler le projet : la Ville s'est engagée auprès de divers partenaires et instances à mener le projet sur une seule saison (Architecte des Bâtiments de France, Agence de l'environnement, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, etc.)

Le projet étant expérimental, il était convenu dès la validation par le comité de pilotage espace valléen Destination Chartreuse, que l'opération pourrait nourrir les réflexions sur les itinérances et le bivouac en Chartreuse. Par ailleurs, d'autres PNR ont mené des travaux de fond sur les conditions de déploiement du bivouac dans les espaces naturels protégés : approche règlementaire, urbanistique, de gestion...

CONVENTION

Il s'agit d'une convention portant sur la cession de la pleine propriété de la Ville de Grenoble au PNR Chartreuse de 3 cabanes et de l'abri couvert. Cette cession est établie à titre gratuit. Le transport sera assuré par la Ville de Grenoble jusqu'au site de Fort Barraux, en vue d'un déploiement en Chartreuse à l'horizon 2024 : la vocation pédagogique restera centrale, les conditions de réimplantation seront discutées au sein du comité « Destination Chartreuse ». En tout état de cause le Parc est libre d'utiliser directement ces modules ou d'en transmettre la propriété.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet de convention,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUIL. 2023**

